

SPÉCIAL INTRA-ACADÉMIQUE LILLE 2018

Chaque situation nécessite de définir une stratégie adaptée.

Vous avez besoin de conseils ?

Méfiez-vous des généralités !



CATAMUTE

**Du 13 au 26 mars, ne faites pas vos vœux seul·e,
contactez-nous :**

07 86 12 16 62 · snfolc59@wanadoo.fr

Permanence mail et téléphonique durant toute la durée de saisie des vœux

MUTER : UN DROIT

Le droit à mutation est attaché à notre statut de fonctionnaire d'Etat. Pour assurer ce droit, il faut des postes sur lesquels muter. Malgré les annonces, le nombre de postes est largement insuffisant : les classes sont surchargées, les départs en retraite ne sont pas compensés... Outre des créations de postes à la hauteur des besoins, nous revendiquons que tous les postes soient mis au mouvement (arrêt de profilage), et qu'un poste ne puisse pas être « partagé » sur plusieurs établissements. L'affectation doit se faire dans le respect de la discipline de recrutement. Le barème doit rester le seul élément déterminant.

POURQUOI LE MOUVEMENT DE MUTATION SUR BARÈME EST-IL SI COMPLEXE ?

Il n'existe nulle part ailleurs dans la fonction publique. C'est une spécificité de l'Education Nationale, utilisée comme moyen de gérer un nombre très important d'agents.

Il est complexe, mais il a l'avantage de reposer sur des critères objectifs, vérifiables et applicables de la même manière à chaque personnel. L'affectation ne nécessite pas de savoir se vendre, ou d'avoir des relations. Elle exige en revanche de se poser les bonnes questions au moment de formuler les vœux!

POURQUOI EST-IL INDISPENSABLE D'ÊTRE CONSEILLÉ · E ?

Il existe deux types de participant · e · s :

1. Les participant · e · s volontaires

Ce sont les collègues titulaires d'un poste fixe ou d'une Zone de Remplacement et qui souhaitent en changer.

Si je suis dans ce cas :

- Faut-il impérativement faire 20 vœux ?
- Ne faut-il demander que les postes affichés vacants ?
- Ai-je intérêt à faire des vœux « larges » qui me donnent un barème plus élevé ?
- Ai-je le droit d'annuler ma demande si je ne suis pas satisfait · e du poste obtenu ? ...

MOUVEMENT SPÉCIFIQUE SUR POSTES À PROFIL

Attention, le mouvement spécifique sur postes à profil (classe « Euro », etc.) nécessite, lui, **lettre de motivation et CV** (à adresser au DPE 7ème bureau avant le 26 mars, **voir page 11 de l'annexe technique**).

L'affectation se fait sur des « compétences particulières » et non sur le barème, même si le professeur qui candidate sur un poste à profil doit aussi saisir ses vœux sur le serveur du mouvement intra-académique avant le 26 mars.



POURQUOI FAUT-IL ÉVITER L'EXTENSION?

La procédure d'extension permet d'affecter les candidat · e · s qui n'ont pas eu satisfaction dans les vœux exprimés et qui ont obligation d'obtenir une affectation à titre définitif (les « participant · e · s obligatoires »).

L'extension géographique se fait à partir du premier vœu indicatif exprimé, mais sur les postes restés vacants à l'issue du mouvement, c'est-à-dire les postes les moins demandés ! Enfin, s'il n'y a plus de postes fixes à pourvoir, la procédure d'extension se poursuit avec les zones de remplacement de l'académie.

Les éléments de barème pris en compte lors de la procédure d'extension se limitent à l'ancienneté de poste, l'ancienneté de service, le rapprochement de conjoint et de la résidence de l'enfant, le handicap et la sortie d'établissement REP.

Attention, l'année dernière une centaine de collègues ont été affecté · e · s en extension !

2. Les participant · e · s obligatoires

C'est le cas de toutes les collègues qui ne sont pas ou ne sont plus titulaires de leur poste (fixe ou ZR) : les collègues en mesure de carte scolaire, celles et ceux qui entrent dans l'académie suite au mouvement inter-académique (notamment les stagiaires), les personnels réintégrés suite à une interruption (disponibilité, congé maladie de longue durée ou congé parental...).

Si je suis dans ce cas :

- Dois-je demander des postes dont je ne veux pas ?
- Vaut-il mieux faire des vœux précis (établissement) ou des vœux larges (commune, groupement de communes) ?
- Que se passe-t-il si je n'obtiens aucun de mes vœux ? Comment éviter la procédure d'extension ?
- Est-il mieux de demander un poste fixe loin de chez moi ou une Zone de Remplacement ?
- Si je suis en mesure de carte scolaire, ai-je vraiment 1500 points sur tous mes vœux ? ...